

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de MAREUIL-SUR-ARNON
Séance du 30/03/2021

Nombre de Conseillers : - en exercice : 13 - présents : 10	Date de Convocation : 26/03/2021	Date d’Affichage : 26/03/2021
--	-------------------------------------	----------------------------------

L' an 2021 le 30 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle communale sous la présidence de LEGNIER François Maire.

Présents : M. LEGNIER François, Maire, Mmes : LEVIEUX-FRIOT Alexandra, VERLIAT-ROYEZ Gisèle.
MM : BALLEST Sébastien, GABARD Jean-Luc, LAUDAT Christian, MOREAU Jean-Pierre, ROUX Alain, SLIWINSKI Maxime, VAIDIE Jean-Marie

Absent(s) : MM : ARVAULT Michel, FERRERE Damien
Excusé(s) ayant donné procuration : M. GANZMANN Eric à M.VAIDIE Jean-Marie

Secrétaire : Gisèle VERLIAT-ROYEZ

DEL-2021-001 - Contrat pour accroissement temporaire d'activité

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'agent polyvalent d'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème, à compter du 6 avril 2021.

DEL-2021-002- Création de deux postes d'adjoints techniques

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer deux emplois permanents pour satisfaire au besoin d'agent polyvalent d'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux, que ceux-ci peuvent être assurés par des agents du cadre d'emploi des adjoints techniques.

Le conseil municipal DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- de créer deux postes d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er juillet 2021 dans le cadre d'emplois des adjoints techniques accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions d'agents polyvalents d'entretien des bâtiments publics et des espaces verts.

DEL-2021-003- Plan de financement et demande de subvention pour acquisition de matériels

Le Conseil à l'unanimité approuve l'acquisition de matériels nécessaires à l'entretien des rues de la commune et approuve le plan de financement ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à solliciter et déposer un dossier de subvention auprès de la Région Centre Val de Loire.

DEPENSES	RECETTES
Acquisition matériels : 8 950 € HT	Subvention Région Centre (40%) : 3 580 € HT
	Autofinancement (60%) : 5 370 € HT
Total : 8 950 € HT	Total : 8 950 € HT

DEL-2021-004- Convention occupation du domaine public " La Bijouterie "

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'occupation du domaine public pour la parcelle cadastrée C 589 relative à l'exploitation d'une antenne relais de téléphonie mobile sur le site de la "Bijouterie". Ladite convention

prendra effet pour une durée ferme de 12 ans à compter de sa date de signature par les deux parties, dans les conditions énumérées ci-dessus ;

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toute les pièces afférentes à ce dossier

DEL-2021-005 - Modifications des statuts du Syndicat Intercommunal de Transports scolaires d'Issoudun -

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la modification du siège social du SITS d'Issoudun.

DEL-2021-006-Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2019 de FerCher-Pays Florentais ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2019 de FerCher-Pays Florentais.

DEL-2021-007- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif FERCHER Pyas Florentais -Année 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2019 de FerCher-Pays Florentais.

DEL-2021-008- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable FERCHER Pays Florentais- Année 2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil municipal, **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019 de FerCher-Pays Florentais.

DEL-2021-009- Rapport annuel d'activité de FERCHER Pays Florentais- Année 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activités pour l'exercice 2019 de FerCher-Pays Florentais.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une convention d'occupation du domaine public avec l'Association Teamhawks 36.l'Association a pour objet d'organiser des parties de Airsoft. L'airsoft est une activité de loisir dans laquelle les participants utilisent des [répliques d'airsoft](#), propulseurs de petites [billes en plastique](#). Cette convention permet à l'association d'occuper l'espace Mousseau. En contrepartie, l'Association versera une redevance annuelle de 2000 € à la commune pour l'occupation de cet espace. Le conseil municipal ne souhaite pas mettre ce type d'activité au Mousseau pour cette année.
- Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une convention d'occupation du domaine public avec l'Association le Vairon Mareuillois. L'Association occupera la partie des berges communales du plan d'eau réservées à la pêche. En contrepartie, l'Association versera une redevance annuelle de 1500 € à la commune pour l'occupation de cet espace

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45 minutes.